Randonnée au mont du Lac-des-Cygnes (raquette)

Parc des Grands Jardins, Charlevoix

8,4 km pour l'aller-retour sur le sentier principal, 4h de randonnée
Départ 480 m, arrivée 980 m, soit un dénivelé de 500 m

Date :	Le lundi 9 mars 2020 (journée pédagogique)
Transport :	Autobus scolaire ou véhicule personnel des accompagnateurs
Horaire :	Départ à 7h00 à l'entrée principale des élèves (y être pour 6h45) et retour vers 15h30 (**heure de retour confirmée par cellulaire**)
Coût :	20$ (si chèque, à l'ordre de l'ESRC)
Matériel :	Voir liste

Marie-Claude Bolduc
Directrice adjointe

Christian Camiré
AVSEC

COUPON-RÉPONSE pour le mont du Lac-des-Cygnes
À remettre au bureau de Christian Camiré avant le jeudi 27 février 2020

J'autorise mon enfant, _____ (nom de l'enfant), sec. _____ (niv.), à participer à la sortie mentionnée plus haut. Je vais m'assurer que mon enfant ait tout ce qu'il lui faut afin de participer adéquatement à cette randonnée (vêtements en fonction de la température, repas froid, etc.). Je consens à ce que l'activité à laquelle mon enfant prendra part puisse être interrompue, sans remboursement, advenant le cas où un accompagnateur le jugeait inapte à prendre part aux activités en raison de son état ou de son comportement, et ce de manière à assurer sa sécurité, son bien-être ou celui des autres participants ou pour tout autre motif jugé valable et raisonnable.

S'il n'y a pas assez d'inscriptions pour réserver un autobus ou pour toute autre raison, j'accepte que mon enfant soit véhiculé par un membre du personnel ou par un autre parent, dans le véhicule de ce dernier.

☐ J'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé lors de cette sortie. Ces images pourraient servir à l'école et à la commission scolaire dans les diverses communications et publications (internet, brochures, affiches, etc.).

Signature du parent : _____ Date : _____
Téléphone(s) en cas d'urgence : _____

À cocher au besoin :
☐ J'ai besoin que l'école me prête une paire de raquettes (l'école a 10 paires à prêter).

Notes Importantes :
L'inscription sera nulle si le paiement n'est pas joint à l'inscription.
La direction se réserve le droit d'interdire à un élève de participer à cette sortie.
Un élève qui annule sa sortie sera remboursé en totalité seulement s'il est remplacé. Dans le cas contraire, une étude pour un remboursement partiel sera faite en tenant compte des sommes disponibles après avoir payé les frais totaux encourus par cette sortie.
Les règlements de l'école s'appliquent en tout temps. En cas de refus à se conformer aux règlements les parents devront venir chercher leur enfant au site même.